

# **Fabrication de porc et de bœuf : Mesures de soutien du marché du travail et de l'industrie**

**Juillet 2019**

Vu la perturbation subite des exportations de bœuf et de porc canadiens à destination de la Chine et les répercussions négatives graves et à long terme qu'elle peut avoir sur l'industrie, les travailleuses et travailleurs et leurs communautés, nous incitons le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux à :

- répondre rapidement et efficacement en donnant la priorité aux besoins des travailleuses et travailleurs et des communautés affectées (y compris les nouveaux venus et les Autochtones du Canada) dans le cadre de leurs efforts de soutien;
- s'assurer que les travailleuses et travailleurs influencés reçoivent une aide au revenu et à la transition s'ajoutant aux prestations de base d'AE, de formation et de partage du travail;
- fournir une aide visant à encourager les innovations en matière de produits et de procédés dans l'industrie canadienne du porc et du bœuf et à diversifier ses marchés d'exportation;
- voir à ce que le soutien serve avant tout à protéger les communautés existantes et à aider les travailleuses et les travailleurs à rester dans leurs communautés et dans l'industrie de transformation de la viande ou, si ce n'est pas possible, à aider à leur recyclage et à leur réinstallation.

Les mesures fédérales devraient comprendre les suivantes :

- Des programmes et soutiens d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) visant à réduire au minimum les pertes d'emplois et à aider les travailleuses et les travailleurs déplacés et leurs communautés;
- Des prêts, des garanties de prêt et un financement ciblé mis à la disposition des entreprises par la Banque de développement du Canada (BDC), Exportation et développement Canada (EDC) et le Fonds stratégique pour l'innovation;
- La diversification des marchés et des produits avec l'aide d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) et d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE).

Les initiatives et les programmes précis devraient comprendre les suivants :

## **1. Partage du travail**

Pour répondre au besoin d'aider l'industrie, les travailleurs et travailleuses et leurs communautés à survivre à la perturbation du commerce, le gouvernement fédéral devrait appliquer les mesures spéciales temporaires dont l'industrie forestière et les industries de l'acier et de l'aluminium font actuellement l'objet dans le cadre du programme Travail partagé au secteur de la production de viande de l'industrie de

fabrication d'aliments. Les ententes de partage du travail de 38 semaines devraient aussi être prolongées pour que leur durée totale atteigne 76 semaines dans le secteur de la transformation de la viande. De plus, la période d'attente obligatoire devrait être annulée pour que les employeurs dont l'entente vient d'expirer puissent demander sans attendre une nouvelle entente.

## 2. Prolongation des prestations ordinaires d'AE

La période des prestations d'AE devrait être prolongée de 20 semaines et ces prestations devraient être accessibles à toutes les personnes travaillant dans l'industrie. Nous recommandons que les travailleuses et les travailleurs puissent convertir une partie de ce soutien supplémentaire en subvention à la mobilité s'ils sont obligés d'engager des frais de migration pendulaire pour se rendre à un nouveau lieu de travail. De plus, les travailleuses et les travailleurs qui emploient leur indemnité de départ pour se réinstaller ou pour accéder à de la formation ne devraient pas cesser de recevoir des prestations d'AE. Des personnes représentant Service Canada devraient être affectées à l'industrie et à des usines précises afin d'accélérer le traitement de demandes collectives, et des ressources supplémentaires devraient être affectées pour voir à ce que les niveaux de service répondent aux objectifs de traitement des demandes et de rapidité des paiements.

## 3. Formation et services d'aide à l'emploi

Les travailleuses et travailleurs déplacés devraient pouvoir accéder rapidement et facilement à des services d'emploi, à des services collectifs et à un counselling individuel. Service Canada devrait affecter des ressources exclusives aux régions affectées aux fins de l'évaluation des besoins, du counselling d'emploi, de l'aide à la recherche d'emploi et de la prestation à d'autres soutiens. Le gouvernement fédéral devait s'assurer, de concert avec les provinces et les territoires, que tous les établissements où des mises à pied ont lieu aient accès à des services d'aide à l'adaptation de la main-d'œuvre, y compris des possibilités d'emploi dans l'industrie partout au Canada. Des fonds supplémentaires devraient être mis à la disposition des provinces et des territoires dans le cadre des Ententes sur le développement du marché du travail afin d'élargir les programmes d'emploi et de formation auxquels les travailleuses et les travailleurs en poste et en transition ont accès.

## 4. Aide à l'industrie

Le gouvernement fédéral devrait appuyer les investissements de l'industrie dans l'innovation. Cela comprend les immobilisations dans l'équipement neuf et dans les technologies nouvelles de production et des procédés dans le cadre du Fonds stratégique pour l'innovation. De plus, des fonds supplémentaires devraient être consacrés au soutien de l'investissement dans la formation et le perfectionnement de la main-d'œuvre relatifs aux technologies et procédés nouveaux.